

Etablissement public du parc national des Calanques

Avis conforme sur autorisation d'urbanisme

N°2016- 265

Pétitionnaire : Monsieur Robert ANTON
Nature de la demande : Travaux Construction Installation
Déclaration préalable : 013055 16 01067
Localisation : 13 boulevard du polygone 13008 Marseille
N° de parcelles : 838 M 131
Nature des Travaux : Modification d'une toiture en terrasse

Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-4, L 341-10, R. 331-18, R 341-10 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R. 425-6 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques et notamment son articles 7.II.7. 17° qui prévoit que peuvent être autorisés des travaux « nécessaires à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation » ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2011 relatif aux travaux dans les cœurs de parcs nationaux portant application de l'article R. 331-19-1 du code de l'environnement ;

Vu la charte du Parc national des Calanques approuvée par l'article 27 du décret du 18 avril 2012 susvisé – Volume II fixant les modalités d'application de la réglementation (MARCOeur), notamment les MARCOeur 11, 12;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2013 portant nomination du directeur de l'Établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu la demande d'avis conforme du maire de la commune de Marseille reçu en date du 20 juin 2016, reçu complet le 16 août 2016 ;

Vu l'avis de la présidente du conseil scientifique du Parc national des Calanques en date du 14 septembre 2016 ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 14 juin 2016 ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000, qui n'a pas révélé la présence dans la zone considérée d'espèces protégées et d'habitats d'intérêt communautaire;

Considérant que les travaux projetés sont conformes aux dispositions des textes susvisés;

ARRETE

Article 1

Dans le cadre de l'avis conforme prévu au 1° du I. de l'article L. 331-4 du code de l'environnement j'émet un avis conforme favorable à la demande susvisée de Monsieur Robert ANTON de réaliser des travaux de modification de toiture au 13 boulevard du polygone dans le 8^{ème} arrondissement à Marseille, situé dans le cœur de Parc national des Calanques.

Article 2

Le présent avis conforme, valant autorisation de travaux au titre du 17° du II. de l'article 7 du décret de création et au titre du site classé est accompagné des prescriptions suivantes :

1. Les travaux seront conformes au dossier déposé. La clôture devra avoir un barreaudage vertical uniquement ;
2. Le site, à la clôture des travaux, devra être laissé dans un parfait état de propreté

Article 3

Le présent avis conforme est délivré pour la période du 30 septembre au 31 décembre 2016.

Article 4

Le présent avis conforme est délivré au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans les espaces de cœur du Parc national des Calanques et du site classé et ne se substitue pas aux obligations du pétitionnaire et aux autres autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Article 5

Le présent avis conforme sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public du parc national des Calanques.

À Marseille, le 21 septembre 2016,

Le directeur de l'établissement public
du Parc national des Calanques,



François BLAND

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif de Marseille territorialement compétent.



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône

Dossier suivi par : Delphine REULAND

Objet : demande de déclaration préalable

Mairie de Marseille
DGUAH
40 RUE FAUCHIER
13233 Marseille

A Marseille, le 14/06/2016

numéro : dp0551601067

adresse du projet : 13 boulevard du Polygone MARSEILLE
nature du projet : Modification couverture annexes habitation

déposé en mairie le : 30/05/2016

reçu au service le : 10/06/2016

servitudes liées au projet : Site inscrit -

demandeur :

MONSIEUR ROBERT ANTON
13 boulevard du Polygone
13008 MARSEILLE

Ce projet est situé dans le site inscrit désigné ci-dessus. Les articles L.341-1 et R.341-9 du code de l'environnement et R.425-30 du code de l'urbanisme sont donc applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France émet par conséquent un avis favorable assorti d'une proposition de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Proposition de prescriptions (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

afin de rester dans la typologie de la maison, prévoir plutôt des barreaudage

L'architecte des Bâtiments de France

Hélène Corset